

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

Article 1 : Généralités

- 1.1 Le tournoi déroule le vendredi 27 octobre 2017 au Gymnase (*A définir*) et le samedi 28 octobre 2017 au Stade Pierre de Coubertin (82 avenue Georges Lafont 75016 Paris).
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD ou une autre fédération nationale européenne membre de Badminton Europe et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Les décisions du Juge-Arbitre de la compétition sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

Article 2 : Séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi *IFB Jeunes 2017* est un tournoi *international* qui s'adresse à tous les joueurs des catégories, « minime » et « cadet ».
- 2.2 Les séries proposées sont Minime et Cadet dans les tableaux de double homme et double dame.
- 2.3 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe. Les phases de poules ainsi que la phase en élimination directe jusqu'aux quarts de finale se dérouleront le vendredi 27 octobre 2017. Les demi-finales et les finales seront jouées le samedi 28 octobre 2017.
- 2.4 Le comité d'organisation limite les inscriptions à 16 paires par tableau. En fonction de la configuration du gymnase, le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier le nombre de paires inscrites dans chaque tableau.

Article 3 : Inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est au 9 octobre 2017.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au 13 octobre 2017. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points et définir les têtes de séries.
- 3.3 Les inscriptions sont à réaliser en ligne sur le Badnet de la Ligue (<https://lifb.badnet.org/Src/>).
- 3.4 Le règlement, par chèque à l'ordre de «LIFB», est à envoyer **par courrier** à l'adresse suivante :

Ligue Ile-de-France de Badminton

64, rue du Couëdic

75014 PARIS

Un courriel de confirmation est envoyé à réception du règlement. L'inscription d'une paire sera uniquement validée à la réception du règlement pour les deux joueurs ou joueuses.

- 3.5 En cas d'affluence importante, le responsable sportif de la Ligue effectuera une sélection parmi les paires inscrites au plus tard le 9 octobre 2016. Une liste de paires remplaçantes classées par ordre sera réalisée.
- 3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à 10€ par joueur et par tableau.
- 3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le vendredi 27 octobre 2017 de 8h30 à 18h00 et le samedi 28 octobre 2017 de 09h00 à 14h00.
- 3.8 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club, comité départemental ou ligue en cause.

Article 4 : Forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi *IFB Jeunes 2017* doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 - ▶ si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - ▶ si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : Déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact utilisée lors de l'inscription en ligne. Elles seront également disponibles sur le Badnet (<https://lifb.badnet.org/Src/>) et le site internet de la Ligue (<http://www.lifb.org/>). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants seront fournis par le Comité d'Organisation.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant.
- 5.9 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.10 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.11 La participation au tournoi *IFB Jeunes 2017* requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.12 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).